

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 09447  
Numéro SIREN : 343 903 639  
Nom ou dénomination : EQUATOUR VOYAGES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt 86194

**BILAN ACTIF**

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	139 762	139 712	50	50		
Fonds commercial (1)	750 000		750 000	750 000		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	214 304	200 933	13 371	62 353	48 982	78.56
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	1 200 000		1 200 000	1 200 000		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	233 816	224 566	9 250	9 250		
Prêts						
Autres immobilisations financières	88 754		88 754	128 093	39 339	30.71
<b>Total II</b>	2 626 636	565 211	2 061 425	2 149 745	88 320	4.11
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
<b>Stocks et en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>						
Clients et comptes rattachés	2 161 917		2 161 917	2 187 424	25 507	1.17
Autres créances	525 997		525 997	1 238 099	712 102	57.52
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	3 335 763		3 335 763	2 203 901	1 131 862	51.36
Charges constatées d'avance (3)	194 705		194 705	103 167	91 538	88.73
<b>Total III</b>	6 218 381		6 218 381	5 732 591	485 790	8.47
<b>Comptes de Régularisation</b>						
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	8 845 017	565 211	8 279 806	7 882 337	397 469	5.04

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

0-

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>			
		<b>31/12/2021</b>	<b>12</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 1 000 000 )	1 000 000	1 000 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	100 000	100 000				
	Réserves statutaires ou contractuelles	85 020	85 020				
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	353	977 122	976 769	99.96		
	Report à nouveau	10 000		10 000			
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	1 019 084	986 769	2 005 854	203.27		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	2 194 457	1 175 373	1 019 084	86.70			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 365 053	2 534 872	169 819	6.70		
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	542	122 311	121 769	99.56		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	555 063	729 673	174 611	23.93		
	Dettes fiscales et sociales	419 489	281 099	138 390	49.23		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	399 889	1 795 849	1 395 960	77.73			
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (I)	2 345 315	1 237 090	1 108 225	89.58		
	<b>Total IV</b>	6 085 349	6 700 894	615 545	9.19		
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		8 279 806	7 876 267	403 539	5.12		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 962 907 6 700 894

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (I)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	9 111 723		9 111 723	6 737 267	2 374 457	35.24
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	9 111 723		9 111 723	6 737 267	2 374 457	35.24
Production stockée						
Production immobilisée			4 009		4 009	
Subventions d'exploitation			1 308 168	206 512	1 101 656	533.46
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			375 933	7 482	368 451	NS
Autres produits			147 118	40 055	107 063	267.29
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			10 946 951	6 991 316	3 955 635	56.58
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			7 509 772	6 342 071	1 167 701	18.41
Impôts, taxes et versements assimilés			77 735	65 575	12 160	18.54
Salaires et traitements			1 139 281	999 894	139 386	13.94
Charges sociales			424 606	177 987	246 618	138.56
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 991	23 432	16 441	70.16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			708 862	2 628	706 234	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			9 867 248	7 611 588	2 255 659	29.63
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			1 079 704	620 272	1 699 976	274.07
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	16 706		46 608		29 902	64.16
Différences négatives de change	2 284		120		2 404	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	14 423		46 728		32 305	69.13
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	14 423		46 728		32 305	69.13
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	1 065 281		667 000		1 732 281	259.71
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		235	319 769		319 534	99.93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital					45 962	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		45 962				
<b>Total VIII</b>		46 197	319 769		273 572	85.55
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		46 197	319 769		273 572	85.55
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	10 946 951		6 991 316		3 955 635	56.58
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	9 927 867		7 978 085		1 949 782	24.44
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	1 019 084		986 769		2 005 854	203.27
		40 947		44 780		

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ATTENTION : TOTAL ACTIF différent TOTAL PASSIF

**EQUATOUR VOYAGES**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE**  
**AU CAPITAL DE 1.000.000 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 38 RUE DE LABORDE - 75008 PARIS**  
**343 903 639 RCS PARIS**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**  
**EN DATE DU 30 JUIN 2022 A 9 HEURES**

L'Associée unique de la société EQUATOUR VOYAGES, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire sur convocation du Président, au siège social.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les associés présents en entrant en séance et par les mandataires des associés représentés.

Monsieur Moché SLAMA préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société Business & Events, Président.

Maître Arnaud CHATILLON est choisi comme Secrétaire par le Président.

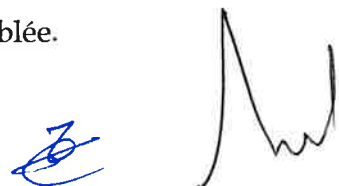
En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- ✓ Rapport du Président sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2021 sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce,
- ✓ Approbation, s'il y a lieu desdits comptes, bilan et conventions. Quitus au Président,
- ✓ Affectation du résultat,
- ✓ Renonciation à la désignation d'un Commissaire à la Fusion,
- ✓ Nomination d'un Commissaire aux Apports,
- ✓ Pouvoirs.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de convocation,
- la feuille de présence de l'Assemblée, les pouvoirs des associés représentés et la liste des associés, ainsi que les bulletins de vote par correspondance,
- le compte de résultat, le bilan et les annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- les rapports du Président,
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, le rapport du Président, la liste des associés, le projet des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles L.225-115 du Code du Commerce et 135 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et que les mêmes documents, à l'exclusion de l'inventaire et du rapport général du Commissaire aux Comptes, ont été adressés, dans le même délai, à ceux des associés, répondant aux conditions réglementaires requises, qui en avaient fait la demande.

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du rapport du Président et du rapport sur les conventions visées à l'article L. 277-10 du Code de Commerce.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion en donnant des précisions sur ce qui a été exposé dans le rapport du Président.

Plusieurs échanges de vues ont alors lieu.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du Président, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 Décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés.

Elle donne quitus au Président pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice qui s'élève à 1.019.084 Euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- ✓ une somme de..... 10.000 Euros  
au compte « Report à Nouveau »  
afin de ramener celui-ci à 0 Euro
  
- ✓ le solde, au compte « Autres Réserves » ..... 1.009.084 Euros

Cette résolution est adoptée.



### TROISIEME RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code du Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'il n'existe aucune convention réglementée.

Cette résolution est adoptée.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Associée unique, pour se conformer aux prescriptions de l'article 47 de la Loi du 12 juillet 1965, donne acte qu'elle a bien été informée qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport dudit acte de l'opportunité de voir procéder à la fusion-absorption de la société BUSINESS TRAVEL COMMUNICATION par la société EQUATOR VOYAGES qui détient 100% de son capital social, ladite opération devant se réaliser sur la base des comptes de la société au 31 Décembre 2021 et décide, conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de Commerce, de ne pas procéder à la nomination dans le cadre de ladite opération de fusion-absorption d'un Commissaire à la Fusion.

Cette résolution est adoptée.

### SIXIEME RESOLUTION

L'Associée unique, sur proposition du Président, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-8 du Code de Commerce, de désigner dans le cadre de l'opération de fusion visée à la résolution ci-dessus en qualité de Commissaire aux Apports :

- ✓ **Madame Marie-Christine RAYMOND**  
Demeurant 19 avenue de Messine - 75008 PARIS

à charge pour elle d'apprécier la valeur des apports en nature qui seront effectués au profit de la Société.

Les associés prennent acte de ce que Madame Marie-Christine RAYMOND ne tombe sous aucune incompatibilité prévue par la Loi pour être désignée Commissaire aux Apports dans le cadre de la fusion-absorption préconisée.

Cette résolution est adoptée.



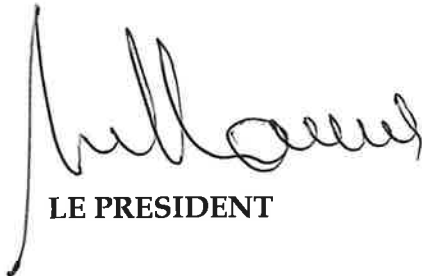
## DERNIERE RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes pour procéder aux formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du bureau.



LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE

# SK. AUDIT S.A.R.L.

Société de Commissariat aux comptes  
S.A.R.L. au capital de 8 000 € - RCS 444 259 444 – Code APE : 69.20Z  
19 rue des Balkans - 75020 PARIS  
Tel : 01 53 63 86 00

## EQUATOUR VOYAGES

SAS au capital de 1 000 000 €

### Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associée Unique,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EQUATOUR VOYAGES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2022



SK AUDIT  
Patrick Bilski  
Commissaire aux comptes